NOUVELLES COORDONNÉES
2, place des Libertés
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire
Tél. 02 30 30 20 50
Fax : 02 40 73 05 59
contact@dorbestier.com
www.dorbestier.com

EDITIONS D'ORBESTIER

À l'attention de Madame ou Monsieur le Maire et du responsable du Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors

Madame, Monsieur,

DEUX VERSIONS DISPONIBLES. LES ILLUSTRATIONS CHANGENT, LE TEXTE RESTE IDENTIQUE.

EXTRAIT DE MAQUETTE PAGES SUIVANTES

NOUVELLE VERSION
EXTRAIT DE MAQUETTE PAGES SUIVANTES

la démocratie et la citoyenneté s'apprennent et se vivent au quotidien dès l'enfance. Votre mission : communiquer et transmettre aux jeunes les valeurs de la République, grâce aux Conseils Municipaux Enfants, Jeunes ou Juniors, pour les rendre responsables. Notre métier : vous fournir des moyens simples, efficaces et peu coûteux, dans une langue qu'ils comprennent, pour vous aider à mieux les informer.
Parce que la citoyenneté s'apprend tôt, nous vous proposons désormais deux modèles du livret au choix, le texte est le même, seules les illustrations changent pour pouvoir s'adapter à toutes les sensibilités et tous les âges.

Depuis plus de 20 ans, nous travaillons avec plus de mille municipalités en France. Elles utilisent **nos outils de communication adaptés, conçus avec des enseignants et des membres de collectivités locales spécialement pour vous…**

Outils d'instruction citoyenne essentiels, ils répondent aux questions que se posent les jeunes et leurs enseignants :
- Quels sont les missions et le fonctionnement d'une mairie ?
- Quel est le rôle du maire, des adjoints, des conseillers, du personnel municipal ?
- À quoi sert et comment fonctionne un Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors ?
- Comment se déroule une élection ? Et après ?

En utilisant nos livres, livrets et affiches, votre personnel gagne du temps dans la réalisation de documents d'information souvent coûteux ; vous faites économiser de l'argent à votre collectivité ; vous répondez avec précisions aux attentes des jeunes et des pédagogues ; vous pouvez les personnaliser pour votre commune.

Même pour de petits tirages, nos supports de communication coûtent moins chers que si vous les faisiez développer en interne, et vous offrirez à vos jeunes des documents efficaces qui font depuis longtemps leurs preuves aux quatre coins de l'Hexagone.

Dans les pages qui suivent vous trouverez un descriptif de nos outils de communication, un bon de commande et une fiche de personnalisation.

Dans l'attente du plaisir de travailler avec votre commune,
Recevez, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nos éditions sont protégées par le dépôt légal et le copyright. Toute reproduction ou adaptation, même partielle, des textes ou illustrations, est interdite et constituerait une contrefaçon.

Plus de 20 ans d'expérience pour une communication très efficace avec les enfants et les jeunes.

Cyril ARMANGE
Éditeur

SARL AU CAPITAL DE 7 622,45 € - RCS NANTES 402181515 - N° ISBN d'éditeur 2-84238 - N° intracommunautaire FR66402181515

EDITIONS D'ORBESTIER

Tél 02 30 30 20 50
Fax 02 40 73 05 59
contact@dorbestier.com
2, place des libertés
44230 St-Sébastien/Loire

Conseil Municipaux Enfants, Jeunes ou Juniors, des produits très efficaces pour les promouvoir.

Maquette du livret CME / CMJ pour les 7 / 12 ans.

Désormais dans beaucoup de communes, ce ne sont plus les adultes qui décident de tout…

LES JEUNES ONT LA PAROLE !

De nombreux Conseils Municipaux d'Enfants ou de Jeunes (CME, CMJ), ont été créés depuis quelques années.

Ils permettent aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets.

Ils fonctionnent en général à peu près sur le modèle des Conseils Municipaux d'Adultes.

UNE MAIRIE, AVEC QUI ÇA FONCTIONNE ?

■ **Avec les habitants** qui élisent (qui font le choix de) ceux qui vont diriger leur commune.

■ **Avec le maire,** ses adjoints, et les conseillers municipaux. Ce sont des citoyens élus par les habitants pour diriger la ville.

■ **Avec le personnel municipal,** employé à la mairie. Comme dans une entreprise il travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.

COMMENT EST ÉLU UN CONSEIL MUNICIPAL D'ADULTES ?

Tous les six ans, tous les adultes des villes et des villages de France, votent pour choisir une équipe municipale.

CE SONT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Chacun vote pour ceux qu'il pense les plus efficaces pour la commune.

■ Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus **conseillers municipaux.**

■ Les conseillers municipaux élisent dans leur groupe un **maire.** C'est l'homme ou la femme qui leur paraît le plus capable de diriger la ville.

■ Le maire nomme (choisit) alors des **adjoints au maire.** Ce sont des conseillers municipaux qui l'aideront sur des questions particulières : finances, écoles, personnes âgées, etc.

Le maire et son équipe sont responsables de leurs choix devant leurs concitoyens. C'est d'eux dont dépend l'utilisation efficace de l'argent des impôts versés par les habitants pour bien faire fonctionner la ville.

UNE MAIRIE, À QUOI ÇA SERT ?

La mairie est présente dans la vie de chacun, tous les jours, par exemple :

Elle surveille la qualité de l'eau, de l'air, crée et entretient des parcs et des espaces verts… organise le tri sélectif et fait ramasser les poubelles. ›

› La mairie s'occupe des enfants, des centres de loisirs, des clubs de jeunes et de ceux du troisième âge et participe à l'aide aux gens en difficultés.

C'est aussi la mairie qui participe à l'entretien des écoles, à l'achat du matériel éducatif et souvent aux repas scolaires. Elle développe aussi les activités et les équipements sportifs. ›

› Elle s'occupe de l'état des routes, des transports en commun et, avec les pompiers, la police et la justice, veille à la sécurité des habitants.

La mairie favorise le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme. Elle encourage les associations et leur fournit des moyens pour s'exprimer. ›

› La mairie organise certains loisirs, théâtre, musique, bibliothèques, fêtes et favorise les rencontres et jumelages.

Toutes ces activités peuvent être plus ou moins importantes selon la taille de la ville, ses moyens et les choix des élus.

COMMENT SONT ORGANISÉS LA PLUPART DES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS OU DE JEUNES (CME ou CMJ) ?

Tous les élèves des classes concernées (le plus souvent les classes de CM1, CM2, 6e et 5e) votent pour élire leurs conseillers municipaux.

Le vote se déroule à bulletin secret (sous enveloppe) à peu près selon les conditions générales des votes en France.

Les jeunes sont élus pour un an ou deux ans, selon les communes. Ils siègent sous la présidence du maire de la ville

Tous les jeunes concernés peuvent voter mais en général seuls ceux qui habitent la commune peuvent être candidats.

Des élus adultes, le personnel technique de la mairie et parfois un secrétariat aident les jeunes dans leur travail.

Les jeunes recherchent et proposent des idées pour améliorer la ville et la vie des gens. Ils s'informent, étudient, font approuver et réalisent leurs projets :

- piste de skate, aménagement d'espaces verts, aide aux personnes âgées, bancs publics, nettoyage des rivières, journal d'information jeunes, participation à des congrès, pose de poubelles, aide aux sans-abri, jumelages, fête de l'Amitié, mur d'escalade…

Les bonnes idées ne manquent pas ! Si tout ne peut être réalisé tout de suite, les prochains conseillers prendront la relève.

LE TRAVAIL DES CONSEILLERS

Être membre d'un CME ou d'un CMJ c'est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concentration et de l'imagination.

■ Les nouveaux élus commencent souvent par visiter leur commune pour mieux la connaître.
Ils découvrent les services municipaux. Ils apprennent leur fonctionnement et les diverses possibilités d'interventions.

■ Les conseillers se réunissent plusieurs fois par an en **séances plénières** avec le maire pour proposer des réalisations.

■ Ils travaillent ensuite en **commissions** (en petits groupes) pour mettre au point avec les services municipaux compétents les projets qu'ils ont décidés ensemble.

■ Ils participent parfois à des voyages, à des rencontres et à diverses manifestations.

Les conseillers disposent de moyens pour réaliser un travail vraiment sérieux et efficace.

DANS TA COMMUNE,

comme dans des centaines de villes de France, toi aussi tu vas déposer ton bulletin dans l'urne,

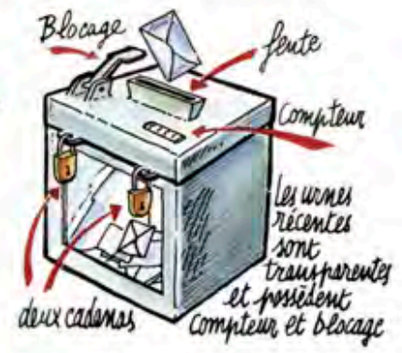

…POUR ÉLIRE TON CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS OU DE JEUNES !

COMMENT VA SE DÉROULER L'ÉLECTION ?

Le lancement de la campagne

■ **Remise du livret** que tu lis en ce moment, pour t'expliquer le fonctionnement d'une mairie et d'un CME ou d'un CMJ.

■ **Remise de ta carte d'électeur.** Elle est indispensable pour que tu puisses voter. En général on demande à tes parents de donner leur accord en signant dessus.

■ **Remise,** le plus souvent, dans chaque classe **des affiches,** ou des **feuilles de candidature.**

La déclaration des candidats

Le nom de chaque candidat sera inscrit sur les affiches ou sur les feuilles de déclaration de candidature afin que tout le monde sache qui se présente.

Les candidats pourront faire leur **campagne électorale** en proposant leurs bonnes idées et même en faisant des affiches ou des tracts pour présenter leurs propositions.

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

■ Chaque école enverra à la mairie la liste de ceux qui se seront inscrits. **C'est la liste officielle des candidats.**

■ Le bureau des élections de la mairie préparera tout le matériel nécessaire pour le vote :

- **Les bulletins de vote.** Sur chaque bulletin seront inscrits le nom d'un candidat, son école et sa classe. (Dans certains cas c'est la liste de tous les candidats qui est proposée).

…y glisser le bulle-

…un déposera son …a autant qu'il y …e.

…ont des petites … devront s'isoler …ranquillement le …teront.

…s qui accepteront …déroulement du …r bureau, deux …aire.

…par un adulte.

…vote avec bulletins de vote, enveloppes, …nt installés le jour du vote à la mairie, dans …ut autre lieu prévu pour les élections.

COMMENT VAS-TU VOTER ?

Tu vas exprimer ton choix en déposant le bulletin du candidat que tu as choisi dans une enveloppe. Mais pas n'importe comment…

■ Si tu mets plusieurs bulletins du même candidat dans l'enveloppe, ça ne change rien, ça ne compte que pour une seule voix.

Si aucun candidat ne te plaît, si tu n'es pas d'accord :

■ Tu es libre de barrer ton bulletin, le déchirer, mettre autre chose… Ton vote sera **NUL.**

■ Si tu glisses plusieurs bulletins de candidats différents, ton vote sera **NUL.**

■ Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera « **BLANC** » donc **ANNULÉ.**

Dans certaines petites communes, le vote peut être différent :

■ On te fournit la liste de tous les candidats et tu rayes ceux que tu ne choisis pas. Tu ne conserves que celui ou ceux que tu veux voir élus. On te précise le nombre de candidats que tu dois choisir, mais pas un de plus car ton vote serait **NUL.**

Dans tous les cas tu auras voté et donc marqué que tu t'intéresses à la vie publique même si tu es en désaccord avec les idées des candidats.

Dans un pays, le vote libre et sans tricherie est une preuve de **démocratie.**

Ceux qui ne votent pas, qui s'abstiennent, sont des **abstentionnistes.**

LE GRAND JOUR DES ÉLECTIONS

tu te présentes au bureau de vote et c'est toi qui décide en toute liberté.

1 Tu dois obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur (avec en général, la signature de tes parents qui t'autorisent à voter).

2 Tu prends tous les bulletins des candidats et une enveloppe.

3 Tu entres dans l'isoloir.
- Si il y a un bulletin par candidat, glisse dans l'enveloppe celui pour qui tu veux voter.
- Si tu votes avec une liste unique, raye les candidats que tu ne choisis pas et ne conserve que le nombre de candidats prévu.
- Referme la languette de l'enveloppe sans la coller.

4 Tu te présentes à la table de vote avec ta carte et ton enveloppe.
- Le premier assesseur lit ton nom à haute voix sur ta carte d'électeur.
- Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement (où sont inscrits les noms des électeurs).
- Le président du bureau de vote actionne l'urne : tu peux glisser ton enveloppe dans la fente.
- Le président prononce alors les paroles magiques : « A voté ! »

Tu viens de remplir ton devoir électoral.

5 Le deuxième assesseur tamponne ta carte pour que tu ne puisses pas revenir voter une seconde fois, en douce…
Et tu signes sur la liste.

LE PARCOURS DU VOTANT…

C'est selon les mêmes grands principes (et à peu près la même façon de procéder) que se déroulent tous les votes dans les pays démocratiques.

La manière de voter peut paraître un peu compliquée mais toutes ces précautions sont nécessaires pour éviter les tricheries et pour garantir l'honnêteté et la liberté du vote.

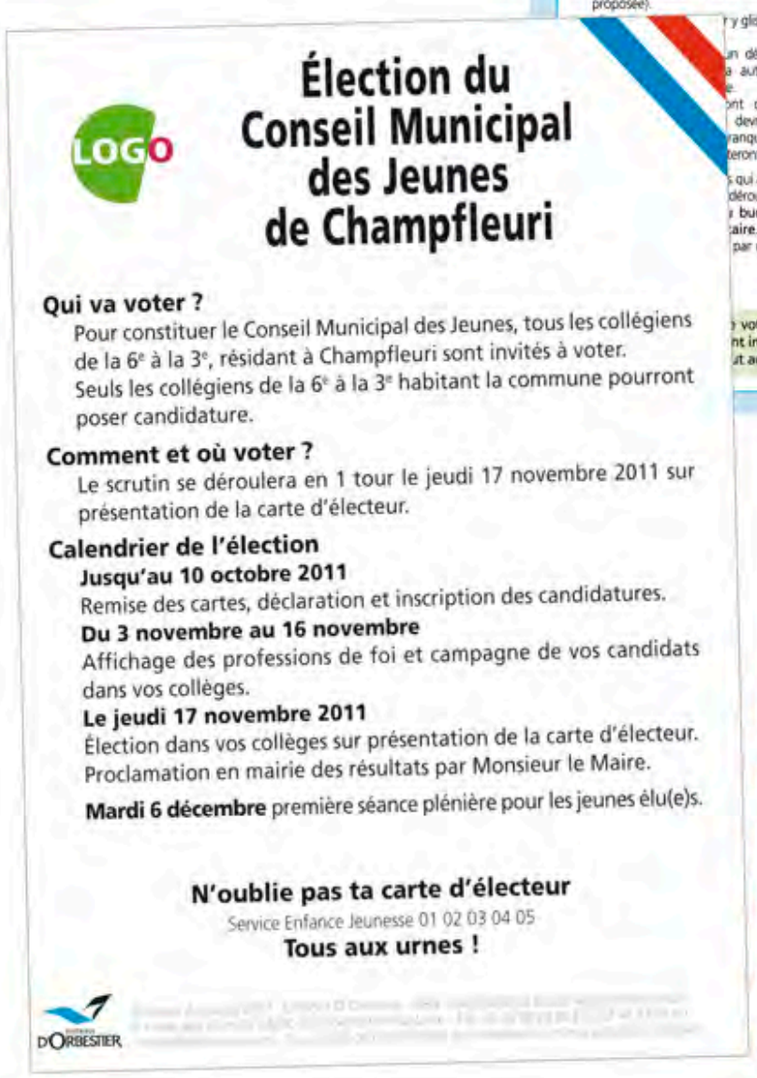

Élection du Conseil Municipal des Jeunes de Champfleuri

Qui va voter ?

Pour constituer le Conseil Municipal des Jeunes, tous les collégiens de la 6e à la 3e, résidant à Champfleuri sont invités à voter.
Seuls les collégiens de la 6e à la 3e habitant la commune pourront poser candidature.

Comment et où voter ?

Le scrutin se déroulera en 1 tour le jeudi 17 novembre 2011 sur présentation de la carte d'électeur.

Calendrier de l'élection

Jusqu'au 10 octobre 2011
Remise des cartes, déclaration et inscription des candidatures.

Du 3 novembre au 16 novembre
Affichage des professions de foi et campagne de vos candidats dans vos collèges.

Le jeudi 17 novembre 2011
Élection dans vos collèges sur présentation de la carte d'électeur.
Proclamation en mairie des résultats par Monsieur le Maire.

Mardi 6 décembre première séance plénière pour les jeunes élu(e)s.

N'oublie pas ta carte d'électeur
Service Enfance Jeunesse 01 02 03 04 05
Tous aux urnes !

La dernière page du livret peut être personnalisée avec le calendrier des élections, vos spécificités, le logo de votre commune, en noir et blanc ou en couleurs.

APRÈS LE VOTE

Quand tous ceux qui voulaient voter ont voté, on déclare clos le scrutin.
Il reste à **dépouiller** les enveloppes et à compter les voix.

Tout le monde peut assister au dépouillement du vote.

Sous la présidence… du président, on ouvre l'urne.
- On compte d'abord les enveloppes et on les met en paquets.
- On compte aussi les signatures pour voir si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.
- Quatre personnes appelées scrutateurs sont choisies dans l'assistance pour sortir les bulletins des enveloppes, pointer et additionner le nombre de voix recueillies par chaque candidat.
- Le président remplit alors le **procès-verbal** des résultats.

Celui (ou celle) qui a obtenu le plus de voix est élu Conseiller Municipal Enfant, ou Jeune, de sa commune.

S'il y a égalité de voix, c'est le (ou la) plus âgé (e) qui l'emporte.
C'est la règle habituelle du vote.

LE SOIR DU VOTE

La mairie se dépêche de centraliser tous les résultats du vote.

En général, le soir même, Monsieur le Maire, entouré de ses adjoints et de ses conseillers, proclame à l'Hôtel de Ville la liste des élus Conseillers Municipaux Enfants ou Jeunes, en présence de la presse, de parents, d'amis et d'habitants de la ville.

Une petite fête suit souvent cette proclamation avec jus d'orange d'honneur pour tout le monde !

ET MAINTENANT, AU TRAVAIL !

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants ou des Jeunes se mettra rapidement au travail.

Au cours de la première séance plénière (où tout le monde sera réuni dans la salle du conseil), chacun exposera ses idées et ses projets et on préparera les commissions.

Ensuite auront lieu les réunions des commissions, des études, parfois des voyages et de nouvelles séances pour faire des choix et prendre des décisions…

Une année bien chargée en perspective, mais quel sacré programme !

Conseil Municipaux Enfants, Jeunes ou Juniors, des produits très efficaces pour les promouvoir.

Maquette du livret CME / CMJ pour les 13 / 18 ans.

EDITIONS D'ORBESTIER

Tél 02 30 30 20 50
Fax 02 40 73 05 59
contact@dorbestier.com
2, place des libertés
44230 St-Sébastien/Loire

Dans beaucoup de communes de France et d'autres pays,

LES JEUNES ONT LA PAROLE !

De nombreux Conseils Municipaux Enfants, Jeunes ou Juniors (CME, CMJ), permettent à ceux qui ne peuvent pas encore voter lors des élections pour adultes (à partir de 18 ans) de donner leurs idées, d'étudier certains projets et de les réaliser.
C'est une façon d'apprendre plus tôt à exercer sa citoyenneté, c'est-à-dire à partager des droits et des devoirs avec les autres en étant utile dans la commune. Les jeunes qui sont une part importante de la vie de la cité ont désormais des moyens pour s'exprimer.

UNE MAIRIE, AVEC QUI ÇA FONCTIONNE ?

Avec les habitants qui élisent ceux qui vont diriger leur commune.

Avec le maire, ses adjoints et les conseillers municipaux qui sont des citoyens élus par les habitants pour diriger la ville.

Avec le personnel municipal employé à la mairie qui, comme dans une entreprise, travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.

COMMENT EST ÉLU LE CONSEIL MUNICIPAL D'ADULTES ?

Tous les six ans, tous les adultes des villes et des villages de France votent pour choisir une équipe municipale.
Ce sont les élections municipales.
Chacun vote pour ceux qu'il pense les plus efficaces pour la commune.

Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus conseillers municipaux.

Les conseillers municipaux élisent à leur tour dans leur groupe un maire. C'est l'homme ou la femme qui leur paraît le plus capable de diriger la ville.

Le maire nomme (choisit) alors des adjoints au maire. Ce sont des conseillers municipaux qui l'aideront sur des questions particulières : finances, sports, écoles, personnes âgées, culture, jeunesse, etc.

Le maire et son équipe sont responsables de leurs choix devant leurs concitoyens. C'est d'eux dont dépend l'utilisation efficace de l'argent des impôts versés par les habitants pour bien faire fonctionner la ville.

UNE MAIRIE, À QUOI ÇA SERT ?

La mairie est présente dans la vie de chacun, tous les jours, par exemple :

Elle organise certaines fêtes et spectacles, développe les loisirs et les activités culturelles... Elle engage les travaux pour embellir et assainir la ville, participe à la construction de certains édifices et de logements...

Elle s'occupe des enfants, de l'entretien des écoles, des bibliothèques, des clubs de jeunes, favorise les sports...

Elle développe aussi le commerce, l'artisanat, l'industrie, le tourisme, les transports en commun, surveille la qualité de l'eau, de l'air, organise le tri sélectif... La mairie crée et entretient des parcs, participe à l'aide aux gens en difficultés et aux personnes âgées. Elle encourage les associations et leur fournit des moyens pour s'exprimer.

Elle s'occupe de l'état des routes et, avec les pompiers, la police et la justice, veille à la sécurité des habitants. Elle favorise les rencontres et les jumelages.

La mairie rend bien d'autres services encore ! Toutes ces activités peuvent être plus ou moins importantes selon la taille de la ville, ses moyens et les choix des élus.

COMMENT SONT ORGANISÉS LA PLUPART DES CONSEILS MUNICIPAUX ENFANTS, JEUNES OU JUNIORS (CME OU CMJ) ?

Tous les élèves des classes concernées volent pour élire leurs conseillers municipaux.

Le vote se déroule à bulletin secret (sous enveloppe) à peu près selon les conditions générales des votes en France.

Les jeunes sont élus pour un ou deux ans, selon les communes. Ils siègent sous la présidence du maire de la ville ou de son délégué.

Tous les jeunes concernés peuvent voter mais en général seuls ceux qui habitent la commune peuvent être candidats.

Des élus adultes, le personnel technique de la mairie et parfois un secrétariat aident les jeunes dans leur travail.

Les jeunes recherchent et proposent des idées pour améliorer la ville et la vie des gens. Ils s'informent, étudient, font approuver et réalisent leurs projets :

piste de skate, aménagement d'espaces verts, aide aux personnes âgées, bancs publics, nettoyage des rivières, journal d'information jeunes, participation à des congrès, pose de poubelles, aide aux sans-abri, jumelages, fêtes, mur d'escalade...

Les bonnes idées ne manquent jamais !

LE TRAVAIL DES CONSEILLERS

Devenir membre d'un CME ou d'un CMJ, c'est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concentration et de l'imagination. C'est très différent d'un délégué de classe qui lui représente sa classe au conseil de classe.

Les nouveaux élus commencent souvent par visiter leur commune pour mieux la connaître.
Ils découvrent les services municipaux. Ils apprennent leur fonctionnement et les diverses possibilités d'interventions.

Les conseillers se réunissent plusieurs fois par an en séances plénières avec le maire pour proposer des réalisations.

Ils travaillent ensuite en commissions - en petits groupes - pour mettre au point avec les services municipaux compétents les projets qu'ils ont décidés ensemble.

Ils participent parfois à des voyages, à des rencontres et à diverses manifestations.

Les conseillers disposent de moyens financiers, matériels et techniques pour réaliser un travail vraiment sérieux et efficace.

DANS TA COMMUNE,

comme dans des centaines de villes de France, toi aussi tu vas déposer ton bulletin dans l'urne,

POUR ÉLIRE TON CONSEIL MUNICIPAL !

COMMENT VA SE DÉROULER L'ÉLECTION ?

Le lancement de la campagne

Remise à chacun du livret que tu lis en ce moment, pour t'expliquer le fonctionnement d'une mairie et d'un CME ou d'un CMJ.

Remise de ta carte d'électeur. Elle est indispensable pour que tu puisses voter. En général on demande à tes parents de donner leur accord en signant dessus.

Le plus souvent, remise dans chaque classe des affiches de candidature sur lesquelles chaque candidat pourra présenter son programme.

La déclaration des candidats

Le nom de chaque candidat sera inscrit sur les affiches de déclaration de candidature afin que tout le monde sache qui se présente.

Les candidats pourront faire leur campagne électorale en proposant leurs bonnes idées et même en faisant des affiches ou des tracts pour présenter leurs propositions.

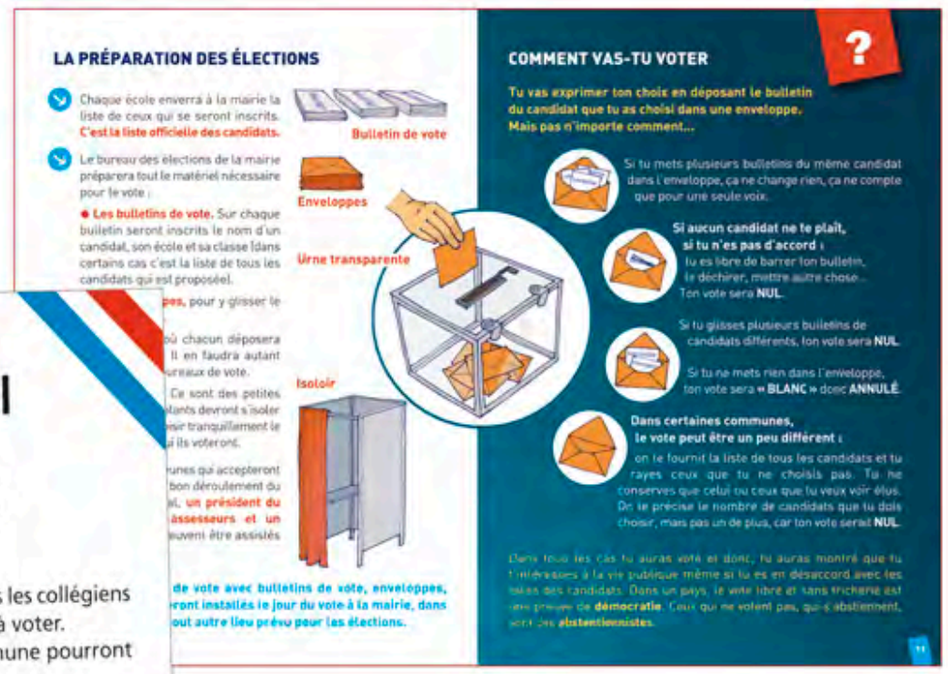
LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Chaque école enverra à la mairie la liste de ceux qui se seront inscrits. C'est la liste officielle des candidats.

Le bureau des élections de la mairie préparera tout le matériel nécessaire pour le vote :

● Les bulletins de vote. Sur chaque bulletin seront inscrits le nom d'un candidat, son école et sa classe (dans certains cas c'est la liste de tous les candidats qui est proposée).

...pes, pour y glisser le ...

...où chacun déposera ... Il en faudra autant ...reaux de vote.

...Ce sont des petites ...lants devront s'isoler ...sir tranquillement le ...i ils voteront.

...unes qui accepteront ...bon déroulement du ...il, un président du ...assesseurs et un ...uvent être assistés ...

...de vote avec bulletins de vote, enveloppes, ...ront installés le jour du vote à la mairie, dans ...out autre lieu prévu pour les élections.

Bulletin de vote

Enveloppes

Urne transparente

Isoloir

COMMENT VAS-TU VOTER ?

Tu vas exprimer ton choix en déposant le bulletin du candidat que tu as choisi dans une enveloppe. Mais pas n'importe comment...

Si tu mets plusieurs bulletins du même candidat dans l'enveloppe, ça ne change rien, ça ne compte que pour une seule voix.

Si aucun candidat ne te plaît, si tu n'es pas d'accord : tu es libre de barrer ton bulletin, le déchirer, mettre autre chose... Ton vote sera NUL.

Si tu glisses plusieurs bulletins de candidats différents, ton vote sera NUL.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera « BLANC » donc ANNULÉ.

Dans certaines communes, le vote peut être un peu différent : on te fournit la liste de tous les candidats et tu rayes ceux que tu ne choisis pas. Tu ne conserves que celui ou ceux que tu veux voir élus. On te précise le nombre de candidats que tu dois choisir, mais pas un de plus, car ton vote serait NUL.

Dans tous les cas tu auras voté et donc, tu auras montré que tu t'intéresses à la vie publique même si tu es en désaccord avec les idées des candidats. Dans un pays, le vote libre et sans tricherie est une preuve de démocratie. Ceux qui ne votent pas, qui s'abstiennent, sont des abstentionnistes.

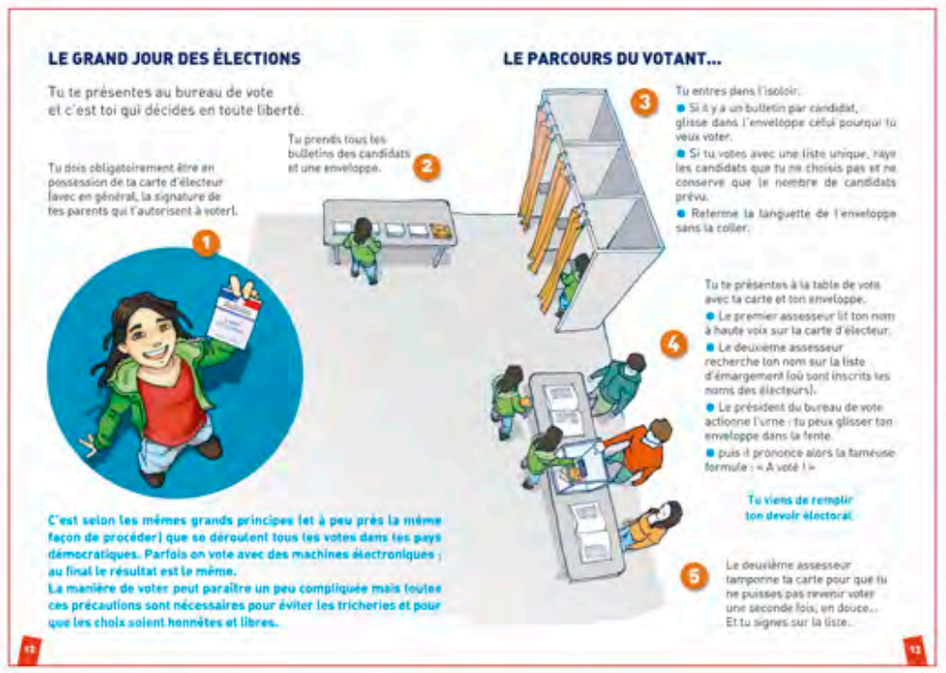
LE GRAND JOUR DES ÉLECTIONS

Tu te présentes au bureau de vote et c'est toi qui décides en toute liberté.

Tu dois obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur (avec en général, la signature de tes parents qui t'autorisent à voter).

Tu prends tous les bulletins des candidats et une enveloppe.

C'est selon les mêmes grands principes (et à peu près la même façon de procéder) que se déroulent tous les votes dans les pays démocratiques. Parfois on vote avec des machines électroniques ; au final le résultat est le même.
La manière de voter peut paraître un peu compliquée mais toutes ces précautions sont nécessaires pour éviter les tricheries et pour que les choix soient honnêtes et libres.

LE PARCOURS DU VOTANT...

Tu entres dans l'isoloir.
● Si il y a un bulletin par candidat, glisse dans l'enveloppe celui pourqui tu veux voter.
● Si tu votes avec une liste unique, raye les candidats que tu ne choisis pas et ne conserve que le nombre de candidats prévu.
● Retourne la languette de l'enveloppe sans la coller.

Tu te présentes à la table de vote avec ta carte et ton enveloppe.
● Le premier assesseur lit ton nom à haute voix sur la carte d'électeur.
● Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement (où sont inscrits les noms des électeurs).
● Le président du bureau de vote actionne l'urne : tu peux glisser ton enveloppe dans la fente.
● puis il prononce alors la fameuse formule : « A voté ! »

Tu viens de remplir ton devoir électoral.

Le deuxième assesseur tamponne ta carte pour que tu ne puisses pas revenir voter une seconde fois, en douce... Et tu signes sur la liste.

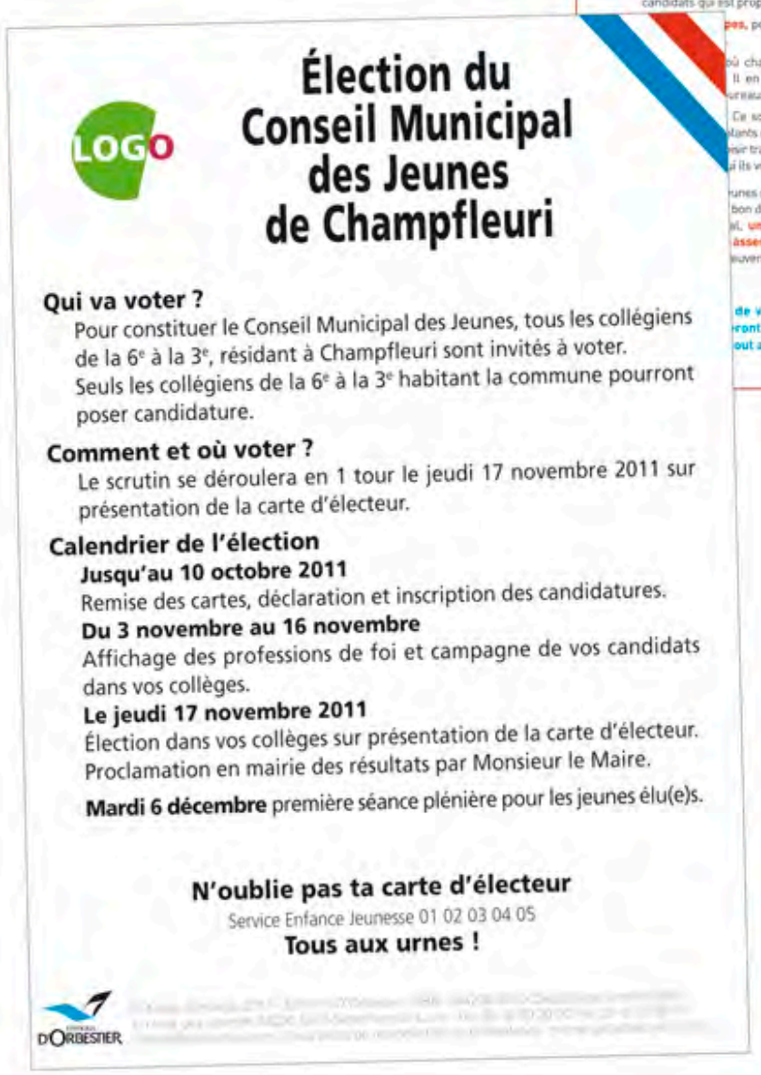
LOGO

Élection du Conseil Municipal des Jeunes de Champfleuri

Qui va voter ?

Pour constituer le Conseil Municipal des Jeunes, tous les collégiens de la 6e à la 3e, résidant à Champfleuri sont invités à voter.
Seuls les collégiens de la 6e à la 3e habitant la commune pourront poser candidature.

Comment et où voter ?

Le scrutin se déroulera en 1 tour le jeudi 17 novembre 2011 sur présentation de la carte d'électeur.

Calendrier de l'élection

Jusqu'au 10 octobre 2011
Remise des cartes, déclaration et inscription des candidatures.
Du 3 novembre au 16 novembre
Affichage des professions de foi et campagne de vos candidats dans vos collèges.
Le jeudi 17 novembre 2011
Élection dans vos collèges sur présentation de la carte d'électeur.
Proclamation en mairie des résultats par Monsieur le Maire.

Mardi 6 décembre première séance plénière pour les jeunes élu(e)s.

N'oublie pas ta carte d'électeur
Service Enfance Jeunesse 01 02 03 04 05
Tous aux urnes !

EDITIONS D'ORBESTIER

La dernière page du livret peut être personnalisée avec le calendrier des élections, vos spécificités, le logo de votre commune, en noir et blanc ou en couleurs.

APRÈS LE VOTE

Quand tous ceux qui voulaient voter l'ont fait, à l'heure prévue, on déclare le scrutin clos.
Il reste à dépouiller les enveloppes et à compter les voix.

Tout le monde peut assister au dépouillement du vote.

Sous la présidence... du président, on ouvre l'urne.
● On compte d'abord les enveloppes et on les met en paquets.
● On compte aussi les signatures pour voir si elles correspondent bien au nombre d'enveloppes et de votants.
● Des scrutateurs, choisis dans l'assistance, sortent les bulletins des enveloppes, pointent et additionnent le nombre de voix recueillies par chaque candidat.
● Le président remplit alors le procès-verbal des résultats.

Celui (ou celle) qui a obtenu le plus de voix est élu Conseiller Municipal Enfant, Jeune, ou Junior de sa commune.

S'il y a égalité de voix, c'est le (ou la) plus âgé(e) qui l'emporte. C'est la règle habituelle du vote.

LE SOIR DU VOTE

Le personnel de la mairie se dépêche de centraliser tous les résultats du vote. En général, le soir même, Monsieur le Maire, entouré de ses adjoints et de ses conseillers, proclame à l'hôtel de ville la liste des élus Conseillers Municipaux Enfants, Jeunes ou Juniors, en présence de la presse, de parents, d'amis et d'habitants de la ville.

Une petite réception suit souvent cette proclamation.

ET MAINTENANT, AU TRAVAIL !

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants, Jeunes ou Juniors se mettra rapidement au travail. Au cours de la première séance plénière où tout le monde sera réuni dans la salle du conseil, chacun exposera ses idées et ses projets et on préparera les commissions. Ensuite auront lieu les réunions des commissions, des études, parfois des voyages et de nouvelles séances pour faire des choix, prendre des décisions... et voir se réaliser ce qu'on a imaginé. Si tout ne peut être réalisé tout de suite, les prochains conseillers prendront la relève.

Une année bien chargée en perspective, un programme passionnant et peut-être des idées pour devenir un adulte élu communal, départemental, régional et - pourquoi pas - national !

CONSEILS MUNICIPAUX ENFANTS, JEUNES OU JUNIORS

LE LIVRET « Mode d'emploi : Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors »

Ce livret, véritable mode d'emploi de la vie publique, apprendra aux enfants comment marche votre mairie, le rôle du maire et des élus, leur expliquera le fonctionnement des CME / CMJ et le déroulement du vote.

• À un prix très accessible, abondamment illustré en couleurs, ce livret s'adresse aux communes désireuses de mieux informer leurs jeunes.

• Personnalisable en dernière page avec toutes les informations nécessaires au déroulement de votre scrutin, quel que soit le tirage, en noir ou en couleurs.

• **3 versions au choix :**
. deux modèles au texte identique, seules les illustrations changent.
. un modèle adapté pour le vote par urnes électroniques (prix : nous consulter).

Prix unitaire TTC* pour toutes les versions :

Commande minimum de 100 ex.	2,40 €
les ex. suivants jusqu'à 1 000 ex.	2,10 €
les ex. suivants au-delà de 1 000 ex.	1,95 €
Personnalisation noire 85 € ou en couleurs 145 €	

TARIFS

Plus de 200 000 ex. déjà diffusés !

Désormais dans beaucoup de communes, ce ne sont plus les adultes qui décident de tout…
LES JEUNES ONT LA PAROLE !
A VOTÉ !
De nombreux Conseils Municipaux d'Enfants ou de Jeunes (CME, CMJ), ont été créés depuis quelques années.
Ils permettent aux jeunes de donner leurs idées et de réaliser leurs projets.
Ils fonctionnent en général à peu près sur le modèle des Conseils Municipaux d'Adultes.
UNE MAIRIE, AVEC QUI ÇA FONCTIONNE ?
Avec les habitants qui élisent (qui font le choix de) ceux qui vont diriger leur commune.
Avec le maire, ses adjoints, et les conseillers municipaux. Ce sont des citoyens élus par les habitants pour diriger la ville.
Avec le personnel municipal, employé à la mairie. Comme dans une entreprise il travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune.
DANS TA COMMUNE,
comme dans des centaines de villes de France, toi aussi tu vas déposer ton bulletin dans l'urne,
Blocage
Fente
Compteur
Les urnes récentes sont transparentes et possèdent compteur et blocage
deux cadenas
…POUR ÉLIRE TON CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS OU DE JEUNES !
COMMENT VA SE DÉROULER L'ÉLECTION ?
Le lancement de la campagne
Remise du livret que tu lis en ce moment, pour t'expliquer le fonctionnement d'une mairie et d'un CME ou d'un CMJ.
Remise de ta carte d'électeur. Elle est indispensable pour que tu puisses voter. En général on demande à tes parents de donner leur accord en signant dessus.
Remise, le plus souvent, dans chaque classe des affiches ou des feuilles de candidature.
La déclaration des candidats
Le nom de chaque candidat sera inscrit sur les affiches ou sur les feuilles de déclaration de candidature afin que tout le monde sache qui se présente.
JE SERAI BREF !
Les candidats pourront faire leur campagne électorale en proposant leurs bonnes idées et même en faisant des affiches ou des tracts pour présenter leurs propositions.
LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS
Chaque école enverra à la mairie la liste de ceux qui se seront inscrits. C'est la liste officielle des candidats.
Le bureau des élections de la mairie préparera tout le matériel nécessaire pour le vote :
- Les bulletins de vote. Sur chaque bulletin seront inscrits le nom d'un candidat, son école et sa classe. (Dans certains cas c'est la liste de tous les candidats qui est proposée).
- Les enveloppes, pour y glisser le bulletin.
- Les urnes, où chacun déposera son enveloppe. Il en faudra autant qu'il y aura de bureaux de vote.
- Les isoloirs. Ce sont des petites cabines où les votants devront s'isoler pour pouvoir choisir tranquillement le candidat pour qui ils voteront.
On choisira les jeunes qui accepteront de s'occuper du bon déroulement du vote : un président du bureau, deux assesseurs et un secrétaire. Ils pourront être assistés par un adulte.
Bulletin de vote
urne
isoloir
Le ou les bureaux de vote avec bulletins de vote, enveloppes, isoloirs et urnes, seront installés le jour du vote à la mairie, dans les écoles ou dans tout autre lieu prévu pour les élections.
COMMENT VAS-TU VOTER ?
Tu vas exprimer ton choix en déposant le bulletin du candidat que tu as choisi dans une enveloppe. Mais pas n'importe comment…
VALIDE
NUL
NUL
BLANC
Si tu mets plusieurs bulletins du même candidat dans l'enveloppe, ça ne change rien, ça ne compte que pour une seule voix.
Si aucun candidat ne te plaît, si tu n'es pas d'accord :
Tu es libre de barrer ton bulletin, le déchirer, mettre autre chose… Ton vote sera NUL.
Si tu glisses plusieurs bulletins de candidats différents, ton vote sera NUL.
Si tu ne mets rien dans l'enveloppe, ton vote sera « BLANC » donc ANNULÉ.
Dans certaines petites communes, le vote peut être différent :
On ne fournit la liste de tous les candidats et tu rayes ceux que tu ne choisis pas. Tu ne conserves que celui ou ceux que tu veux voir élus. On te précise le nombre de candidats que tu dois choisir, mais pas un de plus car ton vote serait NUL.
Dans tous les cas tu auras voté et donc marqué que tu t'intéresses à la vie publique même si tu es en désaccord avec les idées des candidats.
Dans un pays, le vote libre et sans tricherie est une preuve de démocratie.
Ceux qui ne votent pas, qui s'abstiennent, sont des abstentionnistes.
TOUS AUX URNES !
LE GRAND JOUR DES ÉLECTIONS
tu te présentes au bureau de vote et c'est toi qui décide en toute liberté.
1 Tu dois obligatoirement être en possession de ta carte d'électeur (avec en général, la signature de tes parents qui t'autorisent à voter).
2 Tu prends tous les bulletins des candidats et une enveloppe.
3 Tu entres dans l'isoloir.
- Si il y a un bulletin par candidat, glisse dans l'enveloppe celui pour qui tu veux voter.
- Si tu votes avec une liste unique, raye les candidats que tu ne choisis pas et ne conserve que le nombre de candidats prévu.
- Referme la languette de l'enveloppe sans la coller.
4 Tu te présentes à la table de vote avec ta carte et ton enveloppe.
- Le premier assesseur lit ton nom à haute voix sur ta carte d'électeur.
- Le deuxième assesseur recherche ton nom sur la liste d'émargement (ou sont inscrits les noms des électeurs).
- Le président du bureau de vote actionne l'urne : tu peux glisser ton enveloppe dans la fente.
- Le président prononce alors les paroles magiques : « A voté ! »
Tu viens de remplir ton devoir électoral.
5 Le deuxième assesseur tamponne ta carte pour que tu ne puisses pas revenir voter une seconde fois, en douce… Et tu signes sur la liste.
LE PARCOURS DU VOTANT…
C'est selon les mêmes grands principes (et à peu près la même façon de procéder) que se déroulent tous les votes dans les pays démocratiques.
La manière de voter peut paraître un peu compliquée mais toutes ces précautions sont nécessaires pour éviter les tricheries et pour garantir l'honnêteté et la liberté du vote.

LE LIVRE « Une histoire peu commune »

La mairie, les élections, la citoyenneté expliquées aux jeunes. Un livre de 80 p. conçu en 2 parties :

• **un roman** : en partant à l'école, un enfant découvre que plus rien ne fonctionne dans sa commune… Heureusement c'est un cauchemar ! Cette histoire montre que la vie des gens et des Jeunes serait totalement perturbée sans les municipalités.

• **Une seconde partie explique le fonctionnement d'une mairie** : le rôle du maire, de ses adjoints, de son conseil municipal, du personnel municipal, les compétences des communes, le Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors, la citoyenneté… Toutes les modalités de la campagne électorale et du vote sont précisément expliquées avec textes et images.

Une base de références incontournable à distribuer aux jeunes, à vos CME/CMJ, aux classes et aux bibliothèques.

TARIFS

Prix unitaire TTC* :

Jusqu'à 20 ex.	6 €
de 21 à 100 ex.	5,60 €
au-delà de 100 ex.	5,10 €
personnalisation dès 200 ex. (nous consulter)	

DES MOYENS EFFICACES ET TRÈS ACCESSIBLES POUR MIEUX COMMUNIQUER

LES AFFICHES D'INFORMATIONS

Affiche 1
Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors
Adéquate pour annoncer le conseil dans votre ville.

Modèle 1, personnalisable, existe en 2 formats :
- A2 (42 x 60 cm)
- Abribus (120 x 176 cm)

TARIFS

Prix total TTC ** Affiche 1	42 x 60 cm	120 x 176 cm
minimum de	25 ex. 205 €	10 ex. 300 €
suivants, par	25 ex. 185 €	10 ex. 250 €

Personnalisation noire 75 € ou couleurs 135 €.

Prix total TTC ** Affiche 2 (format A3) personnalisée :
minimum de 25 ex. 50 € ; tous les 25 ex. suppl. 30 €.

Affiche 2
Déclaration de candidature
Une affiche à remplir par le jeune candidat pour lui permettre de mener sa campagne. Personnalisée avec votre logo et les informations que vous souhaitez.

LA VALISETTE, LA POCHETTE DU CONSEILLER

Une belle valisette et/ou pochette blanche en polypropylène, aux couleurs de la ville pour les documents du conseiller.

TARIFS

TTC** pochette :	25 ex.	50 ex.	100 ex.
sans perso	260 €	370 €	600 €
perso 1 couleur	380 €	540 €	780 €
perso 4 couleurs	520 €	720 €	1040 €

TTC** valisette :	25 ex.	50 ex.	100 ex.
sans perso	350 €	490 €	780 €
perso 1 couleur	510 €	710 €	970 €
perso 4 couleurs	690 €	930 €	1270 €

LES CARTES D'ÉLECTEUR ET DE CONSEILLER

TARIFS

Prix total TTC ** Les cartes d'électeur :
minimum de 250 ex. 125 €
suivants, par 250 ex. 85 €

Prix total TTC ** Les cartes de conseiller jeune :
minimum de 25 ex. 50 € ; suivants, par 25 ex. 30 €

LE BON DE COMMANDE COCHEZ LES CASES APPROPRIÉES À VOS CHOIX

OBJETS		QUANTITÉS	PRIX		PERSO	TOTAUX
☐ Livret*	☐ Version 1		<100	: 2,40 €/ex.	☐ noire (85 €)	
			101-1000	: 2,10 €/ex.	☐ couleurs (145 €)	+
	☐ Version 2		>1000	: 1,95 €/ex.		+
☐ Affiche 1**	☐ 42 X 60 cm		25 : 205 €	+25 : 185 €	☐ noire (75 €)	+
	☐ 120 X 176 cm		10 : 300 €	+10 : 250 €	☐ couleurs (135 €)	+
☐ Affiche 2**	☐ 30 X 42 cm		25 : 50 €	+25 : 30 €	Perso incluse	+
☐ Valisette en polypropylène 31 X 23 cm - Épaisseur 4 cm			Voir détails ci-dessus dans le descriptif		☐ sans perso ☐ 1 couleur	+
☐ Pochette en polypropylène 30 X 21 cm			Voir détails ci-dessus dans le descriptif		☐ 4 couleurs (quadrichromie)	+
☐ Carte d'électeur			250 : 125 €	+250 : 85 €	Perso incluse	+
☐ Carte de conseiller			25 : 50 €	+25 : 30 €	Cachet Mairie	+
☐ Livre			<20	: 6 €/ex.	Perso possible	+
			21-100	: 5,60 €/ex.	dès 200 ex.	+
			>100	: 5,10 €/ex.	nous contacter	+

Tarifs 2013-2014 valables jusqu'au 31/08/2014
* TVA LIVRE 5,5 % incluse ; ** TVA 19,6 % incluse
Les frais d'envoi seront ajoutés sur facture en fonction du poids et de la distance.

TOTAL DE LA COMMANDE TTC =

CONDITIONS GÉNÉRALES. **COMMANDE.** Envoyez, par courrier, fax ou mail, le bon de commande ci-dessus complété, signé et tamponné ou votre bon de commande administratif. **LIVRAISON.** Par transporteur ou par poste. En cas de colis détérioré, vous devez immédiatement faire toute réserve auprès du transporteur, seul responsable. Toute contestation devra être signalée sous 48 heures. **DÉLAIS.** Notre planning de fabrication est mensuel. Les délais peuvent donc varier de 2 à 6 semaines selon le moment où nous recevrons votre commande. En cas de rupture de stock vous serez avisé immédiatement des délais proposés. En cas de délais impérativement court, nous ferons le maximum pour satisfaire votre commande et vous tiendrons informés. **RÈGLEMENT.** Le règlement est à effectuer à réception de la facture qui vous parviendra avec votre commande à la livraison et/ou par courrier. **SUGGESTIONS.** Nous sommes une modeste maison d'édition ouverte à toutes suggestions. N'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner. **Tous droits de reproduction et d'adaptation même partielles, réservés sur l'ensemble des créations © 2013 D'ORBESTIER.**

INFORMATIONS POUR LA COMMANDE ET LA PERSONNALISATION

COORDONNÉES

Collectivité ou organisme : _____

Adresse : _____ Code / ville : _____

Nom de la personne signataire : _____ Mail : _____

Fax _____ Tél. _____ Date :

Date de livraison souhaitée : _____ Signature et cachet :

Notre relevé d'identité bancaire (RIB) pour votre commande par mandat administratif :
Banque 15519 Guichet 39055 N° de compte 00020322101 Clé 87 IAN : FR7615519390550002032210187 BIC : CMCIFR2A

PERSONNALISATION DU LIVRET

Vous disposez d'une page, à la fin du livret, pour personnaliser aux couleurs de votre Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors. Nous vous en proposons ci-dessous un exemple. Vous pouvez nous joindre sur papier libre le texte organisé autrement si vous le souhaitez.

Écrivez votre texte dans l'espace suivant ou sur papier libre, très lisiblement. Si vous souhaitez ajouter le logo de votre ville, envoyez le nous en bonne définition (300 dpi) à contact@dorbestier.com.

SUGGESTION

LOGO

Élection du Conseil Municipal des Jeunes de Champfleuri

Qui va voter ?
Pour constituer le Conseil Municipal des Jeunes, tous les collégiens de la 6e à la 3e, résidant à Champfleuri sont invités à voter.
Seuls les collégiens de la 6e à la 3e habitant la commune pourront poser candidature.

Comment et où voter ?
Le scrutin se déroulera en 1 tour le jeudi 21 novembre 2013 sur présentation de la carte d'électeur.

Calendrier de l'élection
Jusqu'au 10 octobre 2013
Remise des cartes, déclaration et inscription des candidatures.
Du 6 novembre au 16 novembre 2013
Affichage des professions de foi et campagne de vos candidats dans vos collèges.
Le jeudi 21 novembre 2013
Élection dans vos collèges sur présentation de la carte d'électeur.
Proclamation en mairie des résultats par Monsieur le Maire.
Mardi 3 décembre première séance plénière pour les jeunes élu(e)s.

N'oublie pas ta carte d'électeur
Service Enfance Jeunesse 01 02 03 04 05
Tous aux urnes !

LE (date) _____ **Logo** ☐ oui ☐ non

LES ENFANTS (ou **LES JEUNES**) **VOTENT**
À (nom de votre commune) _____
QUI VA VOTER ? _____

COMMENT VOTER ? _____

CALENDRIER DES ÉLECTIONS _____

Pour les personnalisations, vous recevrez un « bon-à-tirer » à nous retourner signé après relecture de vos textes.

PERSONNALISATION DES AFFICHES

Vous disposez de **5 lignes** pour personnaliser votre Conseil Municipal Enfants, Jeunes ou Juniors. **Inscrivez votre texte ci-contre.**

SUGGESTION

Le 21 novembre 2013, à Champfleuri
Les collégiens votent pour élire leur
Conseil Municipal des Jeunes.

Logo ☐ oui ☐ non

2, place des Libertés 44230 Saint-Sébastien-sur-Loire - Tél. 02 30 30 20 50 - Fax 02 40 73 05 59 - contact@dorbestier.com

Retrouvez tous nos livres sur www.dorbestier.com, Facebook et Twitter

EDITIONS D'ORBESTIER